## MONTREUX - Sport Scolaire Facultatif



SSF Montreux, Rue de la Gare 33 – 1820 Montreux

Chère Monitrice, Cher Moniteur,

Voici quelques renseignements concernant l'organisation du SSF de Montreux pour cette année scolaire.

## Organigramme du Sport Scolaire Facultatif de Montreux 2017-18 (cours de printemps et d'automne)

**Responsable général** Fabien Aymon (fabien.aymon@montreux.ch) - 021 962 77 37

(Contrats, paiements, réservations des salles, administration et toutes autres questions)

Responsable administratif Marco Moreira (ssf.montreux@gmail.com) - 076 615 01 84

(Annonce des cours, gestion du site internet, gestion des inscriptions)

**Responsables techniques** Carole Cuperly (carole.cuperly@educanet2.ch) - 079 765 56 65

André Wismer (awismer@bluewin.ch) - 079 204 47 78.

(Mise en place des cours, inscription, fonctionnement des cours, visite des cours, locaux, matériel, ...)

#### Rôle et responsabilité du moniteur :

- Précisez aux élèves lors du premier cours, les <u>consignes</u> qu'ils devront <u>respecter</u> (horaire précis, équipement, vestiaires, absences, ...).
- Lors de chaque cours, contrôlez et notez les présences sur la feuille de présence, demandez aux élèves de vous avertir à l'avance de leur absence prévue et de vous donner les raisons de leur absence passée (ces cours sont facultatifs, mais en s'inscrivant, les élèves s'engagent à suivre le cours durant toute la période). Après chaque cours, vous devez impérativement compléter la liste de présence en ligne sous www.ssfmontreux.ch (jusqu'au lendemain à 12h). Si un enfant est absent au premier et au deuxième cours, vous devez téléphoner aux parents. Le règlement informe les parents que « Si un manque d'assiduité est constaté (moins de 50% de présence aux cours), l'organisation facturera un montant de CHF 50.- inhérents à l'organisation du cours ».
- Si vous êtes indisponible pour l'un de vos cours, vous devez avertir tous les participants la fois précédente (donnez un avis écrit aux parents par e-mail) et également par téléphone si le délai est de moins de 48 heures ainsi que le responsable technique de votre cours. Pour une question d'assurance et de responsabilité, personne ne pourra vous remplacer lors d'un cours sauf sur décision d'un responsable du SSE.
- <u>En cas d'accident</u>, vous devez, sur le moment, prendre toutes les mesures nécessaires et avertir, dans les meilleurs délais, le responsable technique du cours afin que la déclaration d'accident puisse être remplie.
- Le SSF de Montreux se doit de respecter le « Guide des mesures de sécurité » du Canton de Vaud que vous recevrez par e-mail avec la liste de vos participants. Merci d'en prendre connaissance **avant** le début des cours et d'appliquer toutes les directives.
- Un comportement non respectueux d'un participant ou de parents doit immédiatement être transmis aux responsables techniques. La situation sera évaluée avec le moniteur et la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du participant.

# Les élèves sont sous votre entière responsabilité.

## Questions administratives :

- <u>Les cours commencent dès le 26 février</u>. Vous avez également reçu vos listes de présences par e-mail.
  Vous pourrez consulter les numéros de téléphone ou envoyer un courriel aux parents de tous vos élèves directement depuis votre compte sur <a href="www.ssfmontreux.ch">www.ssfmontreux.ch</a>.
  - « Aucune inscription ne sera prise en compte une fois le délai passé. Il ne sera donc pas possible de s'inscrire sur le lieu du cours ». Nous vous remercions d'appliquer cette décision.
- A la fin de votre dernier cours, il est impératif que **la feuille de présence en ligne soit complétée.** Ce document servira de base pour le calcul de votre salaire.

Les salaires seront payés en juillet ou août pour la deuxième période.

Nous nous tenons à votre disposition pour d'autres informations.

Nous vous remercions pour votre engagement et nous vous prions de recevoir nos salutations sportives.

SSF Montreux